

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 16 décembre 2020

Délibération n°DE2020017

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 16 dont 2 suppléants

*L'an deux mille vingt et le seize décembre, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 04 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Yannick ADNET, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Serge NAHANT, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN

Monsieur Jean-Michel NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

### **7.5 - Déploiement des Pass Numérique**

Monsieur DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Dans un contexte d'inégalité des compétences dans le numérique, le Pays de Verdun, a répondu le 31 juillet 2020 à l'appel à projet "Pass Numérique" proposé par l'État. Ce dispositif, répond aux objectifs d'universalité, d'équité territoriale et de lutte contre les inégalités d'accès au numérique. Il offre la possibilité à des publics vulnérables identifiés le droit d'accéder - dans des lieux préalablement qualifiés - à des services d'accompagnement numérique avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers-payeur (PETR).

Le "Pass Numérique" se présente sous la forme d'un carnet comprenant des chèques d'une valeur de dix euros. Les personnes bénéficiaires pourront utiliser ces chèques pour accéder à des sessions de formation au numérique auprès de structures agréées. Plus concrètement, ces sessions de formation, divisés en plusieurs modules seront réalisés par les médiateurs numériques locaux. Un module permettra par exemple l'apprentissage des outils tels qu'un ordinateur, une tablette, un smartphone ou alors de logiciels comme la suite Microsoft. L'idée est de proposer une complémentarité de modules permettant d'acquérir les compétences de base nécessaires à l'usage des nouvelles technologies.

La mesure A-2 de la charte du PETR vise une montée en compétence numérique massive par l'action A.2.1 "Sensibiliser à la culture numérique". Le déploiement de ces Pass Numérique sur notre territoire apparaît comme un réel enjeu stratégique. Depuis le lancement des travaux en 2016, le Pays de Verdun est identifié comme animateur de réseau par les Antennes d'Initiation au Numérique (AIN) et Espaces Publics Numériques (EPN) du territoire. Nous nous appuyerons sur ces partenaires susceptibles de dispenser des ateliers de médiation numérique et nous les accompagnerons dans l'obtention du label leur permettant d'encaisser lesdits chèques. Ensuite, la distribution des "Pass Numérique" se fera par le biais de structures de terrain étant en mesure d'identifier les personnes en besoin de médiation.

Par le biais de ce dispositif, le PETR vise la création de nouveaux espaces dédiés à la médiation numérique mais également la consolidation des lieux existants notamment par une animation renforcée.

#### **Calendrier prévisionnel :**

- Fin d'année 2020 :
  - Mobilisation des acteurs de terrain autour du dispositif
- Début 2021 :
  - Labellisation des partenaires
  - Distribution des chéquiers aux partenaires
- Printemps 2021 :
  - Lancement des formations

Plan de financement :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Acquisition de Pass Numérique	18 000,00 €	Part de la collectivité - PETR (20%)	4 103,00 €
Coûts associés	650,00 €	Fond européens - Leader (30%)	6 154,50 €
Ingénierie	1 865,00 €	Soutien attendu de l'État (50%)	10 257,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 515,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 515,00 €</b>

Pour mener à bien ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le plan de financement présenté ci-dessus,
- engager la structure PETR du Pays de Verdun à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus de la subvention sollicitée,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision,
- prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,

**ENGAGE** la structure PETR du Pays de Verdun à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus de la subvention sollicitée,

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision,

**PREVOIR** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY





## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de VERDUN

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-10-14(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: PETR du Pays de Verdun - Bras/Meuse

N° de SIREN: 200088961

Numéro Acte de la collectivité locale: DE2020017

Objet acte: 7.5 - Déploiement des Pass Numérique

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.5-Subventions

Identifiant Acte: 055-200088961-20201216-DE2020017-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**